

Revue critique

de droit international privé



Paul Lagarde

Bertrand Ancel

Horatia Muir Watt

DALLOZ

Première Partie. — **Doctrines et Chroniques.**

Dominique TURPIN. — *Les nouvelles lois sur l'immigration et l'asile dans le contexte de l'Europe et de la mondialisation* 311

Deuxième Partie. — **Jurisprudence**

I. — NATIONALITÉ.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Mariage. — Célébration en France. — Premier mariage contracté au Zaïre. — Réitération entre les mêmes époux. — Article 147 du Code civil. — Application. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 3 février 2004, note B.A., p. 395.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Divorce. — Jugement israélien. — Reconnaissance. — 2) *Compétence indirecte.* — Époux ayant la double nationalité franco-israélienne. — Résidence de la famille en Israël. — Liens caractérisés (oui). — 3) *Compétence de la loi appliquée.* — Droit israélien appliqué. — Compétence de la loi française. — Équivalence substantielle. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 28 janvier 2003, note Horatia Muir Watt, p. 398.

Compétence. — Défendeur décédé en cause d'appel. — Succession ouverte à l'étranger. — Reprise d'instance contre les héritiers. — *Perpetuatio fori.* — Code de procédure civile. — Article 374. — 2) *Succession.* — Défunt domicilié au Liban. — Absence d'immeubles en France. — Renonciation à la succession française. — Effet sur le passif. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 17 juin 2003, note Paul Lagarde, p. 403.

Immunité de juridiction. — Fin de non-recevoir. — Article 14 du Code civil. — Règle de compétence. — 2) *Immunité de juridiction.* — Organisation internationale. — Contentieux du contrat de travail. — Règlement non juridictionnel. — Article 6 CEDH. — Droit à un procès équitable. — Contrariété. — Article 14 du Code civil. — Compétence des tribunaux français. — Paris 7 octobre 2003, note Mathias Audit, p. 409.

Divorce. — Jugement algérien. — Répudiation unilatérale. — Répudiation par le mari. — Époux algériens. — Époux domiciliés en France. — Égalité des époux. — Convention européenne des droits de l'homme. — Article 5 du protocole n° 7. — Contrariété à l'ordre public international. — 2) *Convention franco-algérienne du 27 août 1964.* — Divorce. — Reconnaissance. — Article 1^{er} d). — Réserve de l'ordre public international. — Principe d'égalité des époux. — Époux algériens domiciliés en France. — 3) *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.* — Dissolution du mariage. — Égalité des époux. — Répudiation algérienne. — Effet en France. — Contrariété à l'ordre public international. — Époux algériens domiciliés en France. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 17 février 2004 (2 espèces), note Petra Hammje, p. 423.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Exécution. — Autonomie de la décision alimentaire. — Exequatur préalable de la décision d'État. — Condition non requise. — Articles 14 et 15 du Code civil. — Défense d'invoquer. — Article 3. — 2) *Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.* — Article 27.2. — Aliments. — Ordonnance allemande. — Fixation de la pension. — Barème légal. — Procédure non contradictoire. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 9 décembre 2003, note B.A., p. 440.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 21. — Litispendance. — Article 17. — Clause attributive de juridiction. — Obligation de dessaisissement du juge élu, second saisi. — Cour de justice des Communautés européennes 9 décembre 2003, note Horatia Muir Watt, p. 444.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 5.2. — Obligation alimentaire. — Subrogation d'un organisme public dans les droits du créancier. — Action récursoire. — Cour de justice des Communautés européennes 15 janvier 2004, note Étienne Pataut, p. 465.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits:

.....

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits:

Étrangers. Droit d'asile. — Loi du 10 décembre 2003 modifiant la loi du 25 juillet 1952, p. 484.
Étrangers. — Entrée et séjour. — Nationalité. — Loi du 26 novembre 2003, note Paul Lagarde, p. 495.

Carte de commerçant. — Remplacement. — Autorisation préfectorale. — Ordonnance du 26 mars 2004 portant simplification et adaptation des conditions d'exercice de certaines activités professionnelles, p. 537.

Professions judiciaires. — Avocat. — Loi du 11 février 2004 réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires, des conseils en propriété industrielle et des experts en ventes aux enchères publiques, p. 538.

III. — Communautés européennes.

Marque communautaire. — Règlement du Conseil du 19 février 2004, modifiant le règlement (CE) n° 40/94, p. 542.

IV. — Informations diverses.

Étrangers. — Titres de séjour. — Veufs. — Rép. min., p. 543. — *Kafala. — Regroupement familial.* — Rép. min., p. 544.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — Livres. — Cachard (O.), *La régulation internationale du marché électronique* (Horatia Muir Watt), p. 545. — Geeroms (Sofie), *Foreign Law in Civil Litigation. A Comparative and Functional Analysis* (Horatia Muir Watt), p. 549. — Monroy Cabra (Marco Gerardo), *Tratado de derecho internacional privado* (Didier Boden), p. 553.

II. — Revues.

.....